

## Affaire Ruvakuki : Le verdict renvoyé au 8 janvier 2013

RFI, 09 novembre 2012 Procès du correspondant de RFI en swahili au Burundi: le verdict sera rendu en janvier 2013

Ce vendredi 9 novembre au Burundi, au procès en appel de Hassan Ruvakuki, le correspondant de RFI en swahili, l'heure des réquisitoires du procureur et des plaidoiries de la défense. En première instance, le journaliste avait été condamné à la perpétuité pour acte de terrorisme. Le procureur a demandé la confirmation des peines et la défense l'acquittement. Le verdict devrait être connu dans deux mois. Le procureur général de la cour d'appel de Gitega, Emmanuel Nyandwi, est resté droit dans ses bottes. Il a demandé à la cour de confirmer les peines prononcées en première instance contre les vingt-trois prévenus, une peine de prison perpétuelle pour Hassan Ruvakuki et treize de ses coaccusés, et treize ans de prison pour les neuf autres, ainsi que le paiement de dommages et intérêts.

Ce sont d'abord les détenus qui se sont exprimés à tour de rôle et ont plaidé tous la relaxe. Le correspondant de RFI en swahili en a profité pour réaffirmer, une nouvelle fois avec force, qu'il n'est pas un terroriste et qu'il n'a fait de journaliste. « Si vous estimez que c'est l'information qui doit venir au journaliste, gardez-moi en prison, a-t-il lancé mais si vous jugez que c'est le journaliste qui doit aller à la recherche de l'information, relâchez-moi car je suis innocent », a martelé Hassan Ruvakuki. Le procureur a répliqué avec des mots très durs : « Hassan Ruvakuki n'a le droit de se cacher derrière sa profession de journaliste, pour aller tuer la population », sous les huées de la foule. Après le réquisitoire, place aux plaidoiries. Les six avocats de la défense ont plaidé pendant cinq heures, durant tout l'après-midi. Ils sont revenus sur les différentes irrégularités qui ont entaché ce dossier depuis le début. Arrestation illégale et détention arbitraire des prévenus, violation massive de la procédure, des avocats ou des juges aux ordres, maquillage de preuves. Les avocats ont donc demandé au juge de la cour d'appel de Gitega d'être courageux de dire le droit en blanchissant leur client. Mais Onésime Kabayaba espère qu'il a aussi convaincre la cour d'innocence de son client. « Hassan Ruvakuki est allé en Tanzanie parce qu'il est journaliste. Je l'ai dit et je l'ai dit dans la loi burundaise, la loi sur la presse est claire là-dessus : le journaliste a le droit de chercher l'information, il a le droit de la travailler, il a le droit de la commenter : c'est sa son devoir », martèle l'avocat du journaliste. Un procès suivi par des centaines de Burundais Un espoir partagé également par des centaines de simples citoyens burundais qui ont souvent supporté la pluie ou un soleil de plomb pour suivre de près ce procès. « Pour celui qui a suivi le procès dès le début, pas de doute qu'il y a eu une attaque à Cankuzo. Mais c'est clair qu'il y a des innocents qui ont été condamnés à l'exemple Hassan Ruvakuki. On a compris que c'est un journaliste qui ne faisait que son travail », témoigne un homme dans la foule. « A moins qu'on ne veuille s'acharner contre ces gens, c'est clair que cette histoire est un montage. Libérer ces gens », ajoute une femme. L'affaire a été mise en délibéré et les juges doivent rendre leur verdict le 8 prochain, dans deux mois exactement. La direction de RFI, à l'issue de ces audiences, a exprimé à nouveau sa solidarité à l'égard de son correspondant Hassan Ruvakuki. Elle lui réaffirme sa confiance et considère qu'il n'a fait qu'exercer son métier en couvrant la naissance d'un nouveau mouvement rebelle burundais.